

Vœu n°2022-01

Parlement de la mer des Hauts-de-France

Commission : Attractivité littorale et maritime

Objet : Enjeux liés au développement de l'attractivité du littoral des Hauts-de-France

La communauté maritime régionale des Hauts-de-France, réunie au sein de l'assemblée plénière du parlement de la mer des Hauts-de-France, sous la présidence de Monsieur Jean-François Rapin,

Vu la délibération 2020.01030 du 1^{er} juillet 2020 du Conseil Régional des Hauts-de-France, portant création du Parlement de la mer des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté n°21005823 du 15 septembre 2021 du Président du Conseil Régional désignant Jean-François RAPIN comme président du Parlement de la mer des Hauts-de-France,

Vu le règlement intérieur du Parlement de la mer des Hauts-de-France, adopté par son assemblée plénière le 4 février 2022,

Vu la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment ses dispositions en faveur d'une gestion économe de l'espace ;

Vu les échanges entre les membres de la commission Attractivité littorale et maritime du parlement de la mer des Hauts-de-France sur la thématique « Attractivité du littoral post-covid et en adaptation face au changement climatique », repris dans le compte-rendu de la réunion de commission du 21 octobre 2022 ;

Vu le chantier engagé actuellement par le collège régional de prospective sur la thématique « Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ? ».

CONSIDERANT

- La volonté de la Région Hauts-de-France et des acteurs régionaux de valoriser les atouts de la façade maritime des Hauts-de-France et de renforcer son attractivité sans nuire à la qualité des milieux, des paysages et de la capacité d'accueil ;
- La nécessité de prendre en compte les risques naturels littoraux (recul du trait de côte et submersion marine) et leur aggravation liée aux effets du changement climatique, et d'adapter l'aménagement du territoire en zone littorale ;
- Les conséquences de la crise sanitaire covid-19 sur les pratiques, activités et modes de vie sur le littoral des Hauts-de-France ;
- Les difficultés engendrées par l'accroissement de l'attractivité du littoral pour les résidents permanents de la frange littorale et de l'arrière-pays (pression foncière et

immobilière, concurrence entre résidences principales, résidences semi-principales et résidences secondaires et de tourisme, nuisances sonores, etc.) et pour l'économie locale (enjeu de la formation, difficultés pour recruter et loger les saisonniers, saturation des équipements et infrastructures en lien avec l'afflux de touristes, etc.) ;

- Les problématiques de mobilité sur le littoral des Hauts-de-France (réduction des dessertes ferroviaires, insuffisance de l'offre de transport pour les trajets entre les gares et le littoral, insuffisance de l'offre de mobilité active), et leurs impacts sur les activités et sur l'accessibilité aux services publics ;
- Les difficultés d'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) sur les communes littorales des Hauts-de-France ;
- Les difficultés d'application de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment ses dispositions relatives à la stratégie dite « Zéro Artificialisation Nette » sur les territoires littoraux (cadre inopérant pour la relocalisation des biens exposés aux risques littoraux, accentuation de la pression foncière et immobilière).

SOUHAITE

Attirer l'attention sur les interactions fortes existant entre les nombreuses problématiques identifiées sur le littoral des Hauts-de-France : pression foncière et immobilière, adaptation face aux effets du changement climatique, mutations de l'économie, transition démographique, transition énergétique et environnementale, attentes des populations en terme d'accès aux services et de qualité de vie, mobilité, etc. ;

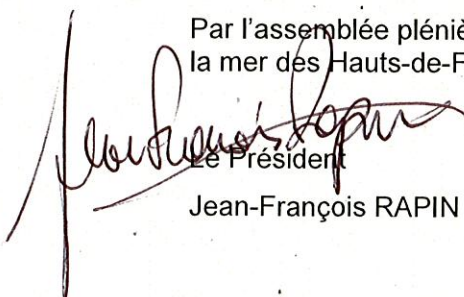
Attirer l'attention sur la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire et de développer des politiques publiques permettant de maintenir un équilibre entre l'accroissement de l'attractivité des territoires littoraux et la préservation des atouts de la façade maritime régionale ;

Transmettre à l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, en charge du chantier de prospective « Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ? », la synthèse des débats de la réunion de la commission Attractivité littorale et maritime du parlement de la mer des Hauts-de-France du 21 octobre 2022 ;

Inviter les acteurs concernés à apporter une contribution au chantier « Quels facteurs d'attractivité pour le littoral des Hauts-de-France en 2040 ? » du collège régional de prospective, animé par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, qui a vocation à évaluer les tendances et phénomènes qui impacteront le littoral des Hauts-de-France d'ici 2040, à élaborer des scénarios d'évolution et à identifier des leviers d'action permettant d'atteindre les scénarios qui apparaîtront les plus souhaitables.

Vœu adopté le 7 novembre 2022

Par l'assemblée plénière du parlement de
la mer des Hauts-de-France



Le Président

Jean-François RAPIN